

Bilan annuel légionelles :

Le bilan annuel est à transmettre par courrier ou par courriel à l'inspection des installations classées (il n'est pas transmissible directement via l'application GIDAF).

Bilan: Durant l'année 2017, nous n'avons eu qu'une seule valeur dépassant le seuil de 10^3 UFC/L mais inférieur à 10^5 UFC/L. Dès la communication de ce résultat par le laboratoire d'analyse, nous avons mis en place des actions correctives en partenariat avec Nalco qui est notre prestataire au niveau de la tour aéroréfrigérante. Après la réalisation de ces mesures correctives, une nouvelle mesure a été effectuée et le résultat obtenu était inférieur à 1000 UFC/L. Ce qui confirme que les mesures correctives ont été efficaces. De plus, l'investigation menée sur site nous a confirmé par la suite que le problème s'était autorégulé entre le prélèvement et l'envoi des résultats par le laboratoire car il s'agissait d'une pompe désamorçée qui avait été remise en état entre temps.

Année : 2017
Etablissement : EBL Y SAS
Code inspection : 0100.04108
Nombre de circuits : 1
Puissance de refroidissement des installations (kW) : 1674
Classement de l'installation au titre de la rubrique 2921 : déclaration

I/ Bilan des analyses de la concentration en légionelles dans l'eau

Dates de prélèvements	TAR 155 RE 01
30/01/2017	< 10 ³
08/02/2017	< 10 ³
02/03/2017	< 10 ³
05/04/2017	< 10 ³
09/05/2017	< 10 ³
02/06/2017	< 10 ³
04/07/2017	< 10 ³
16/08/2017	< 10 ³
01/09/2017	< 10 ³
05/10/2017	< 10 ³
02/11/2017	< 10 ³
08/12/2017	< 10 ³
Nombre d'analyses avec une concentration comprise entre 10 ³ UFC/L inclus et 10 ⁵ UFC/L exclus	1 le 1/08/2017 puis seconde analyse correcte le 16/08/2017.
Nombre d'analyses avec une concentration supérieure ou égale à 10 ⁵ UFC/L	0
Nombre d'analyses avec la présence de flore interférente rendant impossible le dénombrement	0

NB : FI signifie "présence de flore interférente rendant impossible le dénombrement"

NB : "A l'arrêt" signifie que le circuit considéré était à l'arrêt sur le mois entier ou a fonctionné en mode sec ou adiabatique sur le mois entier

NB : La présence des mentions "Absence", "Seuil d'alerte" ou "Seuil d'alerte aggravée" signifie que l'exploitant a utilisé une autre méthode que la NF T 90-431. Ces mesures ne valent pas mesures réglementaires sauf si la méthode a été reconnue par le ministère en charge des installations classées. Dans ce cas, merci de préciser ci-dessous cette autre méthode.

Autre méthode utilisée :

II.1 TAR 155 RE 01

II.1.1 Evolution de la concentration en légionnelle dans le circuit

Dates de prélèvements	TAR 155 RE 01
30/01/2017	< 10 ³
08/02/2017	< 10 ³
02/03/2017	< 10 ³
05/04/2017	< 10 ³
09/05/2017	< 10 ³
02/06/2017	< 10 ³
04/07/2017	< 10 ³
16/08/2017	< 10 ³
01/09/2017	< 10 ³
05/10/2017	< 10 ³
02/11/2017	< 10 ³
08/12/2017	< 10 ³
Nombre d'analyses avec une concentration comprise entre 10 ³ UFC/L inclus et 10 ⁵ UFC/L exclus	1
Nombre d'analyses avec une concentration supérieure ou égale à 10 ⁵ UFC/L	0
Nombre d'analyses avec la présence de flore interférente rendant impossible le dénombrement	0

II.1.2 - Périodes d'utilisation de l'installation et modes de fonctionnement associés à ces périodes

L'installation a été utilisée toute l'année en fonctionnement normal.

II.1.3 - Causes des dérives (si pertinent)

Mesure faite le 1/08/2018 égale à 5300 UFC/L : Contact immédiat de Nalco, analyse du TRASAR3D (système d'injection des produits biocides dans la TAR). Absence de débit du le TRASAR3D du samedi 29/07 à 19H au dimanche 30 à 20h45. Pendant 6h pas d'injection de ST40 : La pompe a fonctionné sans que l'on puisse atteindre la consigne ORP en mV et le TRASAR3D a donc arrêté la pompe doseuse et envoyé une alarme. La pompe ST40 était désamorcée. Ebly a été alerté le 09/08/2017

II.1.4 - Actions correctives prises ou envisagées

Plan d'actions correctives mis en place avec Nalco (prestataire qui assure la gestion de la TAR) :

o Augmentation de la consigne ORP (traitement ST40) à 375 mV (TRASAR3D)

o En complément :

- Réalisation d'une injection de I de NALCO 77352 directement dans la TAR
- Vérification que les bacs de dosage soient correctement remplis
- Vérification que toutes les pompes soient bien amorcées
- Vérification que les points d'injection ne soient pas bouchés
- Vérification que le filtre en Y en amont du TRASAR3D soit propre en le démontant et en le nettoyant si nécessaire
- Vérification que le TRASAR3D soit bien propre
- Mise en place d'un gyrophare en cas d'alarme
- Revoir la liste de diffusion de l'alarme (mail automatique)

Nouveau prélèvement le 16/08/2017 : Résultat correct : < 10³

II.1.5 - Evaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre

Résultats de la contre-analyse : OK

Pas de nouvelles dérives

II.1.6 - Consommations d'eau

Sur l'année 2017, nous avons consommé 5646 m3 au niveau de la tour de refroidissement.